

## AVIS AU PUBLIC- Commune de La Buisse (Isère)

### Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de LA BUISSE

Le public est informé que le conseil municipal, lors de la séance du 26 avril 2023, a prescrit la modification simplifiée n°2 et ses formalités de publicité.

La modification simplifiée n° 2 portera sur les points suivants :

- Rectifier des erreurs matérielles de cartographie (absence ou erreur de zonage) ;
- Corriger et compléter l'écriture des règles sur les clôtures en zones N et Nh ;
- Modifier les possibilités règlementaires de modification ou rénovation en zone Az ;
- Compléter les titres des articles 6 du règlement écrit ;
- Ajouter une définition de la pleine terre ;
- Mettre à jour les références législatives obsolètes ;
- Dans les secteurs soumis à risque, rendre possible la reconstruction de bâtiments sinistrés lorsque le sinistre n'a pas de lien avec le phénomène du classement en zone de risque.

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU en mairie et sur le site internet de la commune labuisse.fr
- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie ;
- Mise à disposition d'une adresse électronique plu.modif.simplifiée2@labuisse.fr permettant au public de formuler ses observations de façon dématérialisée ;
- Information en amont de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU par la publication d'une information sur le site internet communal précisant les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations ;
- Information en amont de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU par la publication d'une affiche sur les dispositifs communaux de communication indiquant les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations ;
- Information de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU par la publication d'un avis dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public et précisant les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations ;

– Le dossier et les pièces qui l'accompagnent sont mis à disposition du **06/11/2023 au 05/12/2023** en mairie de La Buisse, ouverte **les Lundi, Mardi et Vendredi de 8 h à 11 h et de 15 h à 17 h 30, le Jeudi de 8 h à 11 h et le Samedi de 9 h à 12 h.**

– Le dossier est également téléchargeable ci-dessous et sur le site internet de la commune de La Buisse (<https://labuisse.jimdo.com/>)

– Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, Place Marcel Vial 38500 LA BUISSE, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°2 du PLU de La Buisse ».

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.